

Livret estival 2025

Compétitions estivales 2025

Pré-Régionaux Épreuves Combinées et Marche	2
Championnats Régionaux Epreuves Combinées et Marche.....	4
Championnat Régional Demi-fond long LANA CJES.....	6
Pré-Régionaux Zone Sud CJES.....	8
Pré-Régionaux Zone Nord CJES.....	10
Championnats Régionaux LANA CJES.....	12
Quota jury	14
Minimas Pré-Régionaux Estivaux 2025.....	15
Minimas Championnats Régionaux Estivaux 2025	16



Pré-Régionaux Épreuves Combinées et Marche

Samedi 3 et Dimanche 4 Mai 2025

1- Présentation de l'épreuve :

- Heptathlon MIF / CAF / JUF / ESF / SEF
- Octathlon MIM
- Décathlon CAM / JUM / ESM / SEM.
- Décathlon CAF / JUF / ESF / SEF
- 5000m marche CAF / CAM.
- 10000m marche JUF / JUM / ESM / ESF / SEF / SEM.

Lieux :

- Zone Sud : Dax (40) – Stade Colette Besson.
- Zone Nord : Châtelleraut (86) – Stade Gaillot Sutter.

2- Conditions de participation pour les athlètes MI CA JU ES SE de la Ligue LANA

- Date limite de réalisation des performances : Dimanche 27 Avril 2025
- Parution de la liste des qualifiés le Lundi 28 Avril 2025.
- Confirmation des qualifiés en ligne sur le site LANA avant le Mercredi 30 Avril 2025 à 23h59.

→ Voir minimas page 15.

Demande de repêchage

Document excel à compléter et renvoyer au plus tard le Jeudi 12h de la semaine précédant la compétition à l'adresse gestadm@athelana.fr.

Pour que la demande de repêchage soit analysée et acceptée par la CSOR, l'athlète doit avoir participé aux Championnats de France sur Piste été 2024, en salle 2025 dans l'épreuve demandée ou avoir réalisé les minimas hors Ligue.

Une caution de 15 € par athlète est requise. Cette somme sera remboursée si l'athlète se présente à la compétition : [CLIQUEZ-ICI](#)

Une pénalité de 30 € sera appliquée pour toute demande soumise après le délai.

[CLIQUEZ-ICI pour télécharger le document](#)

A RENVoyer IMPERATIVEMENT SOUS FORME EXCEL AVANT LE JEUDI 12H DE LA SEMAINE QUI PRECEDE LA COMPETITION A L'ADRESSE

3- Conditions de participation pour les athlètes HORS LIGUE.

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le Jeudi 24 Avril 2025 à 12h.



Demande à faire en ligne via le formulaire Google Form suivant. Pour que la demande de participation soit analysée et acceptée par la CSOR, l'athlète doit réaliser les minimas Hors Ligue (Voir minimas page 15).

Un droit de participation de 15€ est demandé par athlète et qui est à régler via la plateforme HelloAsso. Si le paiement n'a pas été effectué, l'athlète ne pourra pas être engagé.

Une pénalité de 30€ sera appliquée pour les demandes ayant dépassée le délai.

Lien du Google Form : [CLIQUEZ-ICI](#)

Lien HelloAsso pour règlement des 15€ : [CLIQUEZ-ICI](#)

4- Informations complémentaires

Engagements en ligne du jury sur le site LANA avant le Jeudi 1^{er} Mai 2025 à 12h en respectant les quotas indiqués dans ce livret (Voir page 14).

Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone.

Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site LANA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur le site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).



Championnats Régionaux Epreuves Combinées et Marche

Samedi 31 Mai et Dimanche 1^{er} Juin 2025

Stade Pierre Paul Bernard, Talence (33)

1- Présentation de l'épreuve :

- Heptathlon MIF / CAF / JUF / ESF / SEF
- Octathlon MIM
- Décathlon CAM / JUM / ESM / SEM.
- Décathlon CAF / JUF / ESF / SEF
- 5000m marche CAF / CAM.
- 10000m marche JUF / JUM / ESM / ESF / SEF / SEM.

Attention, dans le but d'une qualification aux Championnats de France du Décathlon féminin, les cadettes auront les mêmes engins et hauteur de haies que les séniors féminines.

2- Conditions de participation pour les athlètes CA JU ES SE de la ligue LANA

- Date limite de réalisation des performances : Dimanche 25 Mai 2025
- Parution de la liste des qualifiés le Lundi 26 Mai 2025.
- Confirmation des qualifiés en ligne sur le site LANA avant le Mercredi 28 Mai 2025 à 23h59.
- Engagement libre pour le Décathlon féminin.

→ Voir minimas page 16.

Demande de repêchage

Document excel à compléter et renvoyer au plus tard le Jeudi 12h de la semaine précédant la compétition à l'adresse gestadm@athelana.fr.

Pour que la demande de repêchage soit analysée et acceptée par la CSOR, l'athlète doit avoir participé aux Championnats de France sur Piste été 2024, en salle 2025 dans l'épreuve demandée ou avoir réalisé les minimas hors Ligue.

Une **caution de 15 €** par athlète est requise. Cette somme sera remboursée si l'athlète se présente à la compétition : [CLIQUEZ-ICI](#)

Une pénalité de 30 € sera appliquée pour toute demande soumise après le délai.

[CLIQUEZ-ICI pour télécharger le document](#)

A RENVoyer IMPERATIVEMENT SOUS FORME EXCEL AVANT LE JEUDI 12H DE LA SEMAINE QUI PRECEDE LA COMPETITION A L'ADRESSE



3- Conditions de participation pour les athlètes HORS LIGUE

Demande d'engagement à compléter au plus tard le Jeudi 22 Mai 2025 à 12h.

Demande à faire en ligne via le formulaire Google Form suivant. Pour que la demande de participation soit analysée et acceptée par la CSOR, l'athlète doit avoir réalisé les minimas hors ligue (voir minimas page 16).

Un droit de participation de 15€ est demandé par athlète et qui est à régler via la plateforme HelloAsso. Si le paiement n'a pas été effectué, l'athlète ne pourra pas être engagé.

Une pénalité de 30 € sera appliquée pour toute demande soumise après le délai.

Lien du Google Form : [CLIQUEZ-ICI](#)

Lien HelloAsso pour règlement des 15€ : [CLIQUEZ-ICI](#)

4 – Informations complémentaires

Engagements en ligne du jury sur le site LANA avant le Jeudi 29 Mai 2025 à 12h en respectant les quotas indiqués dans ce livret (Voir page 13)

Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site LANA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).



Championnat Régional Demi-fond long LANA CJES

Samedi 31 Mai 2025

Stade Pierre Paul Bernard, Talence (33)

1 - Présentation de l'épreuve :

Ce Championnat est réservé aux catégories à partir de cadets et concernera les épreuves de Demi-fond :

- 3000m : CAF / CAM / JUF
- 5000m : ESF / SEF / JUM / ESM / SEM
- 2000m Steeple : CAF / CAM / JUF
- 3000m Steeple : ESF / SEF / JUM / ESM / SEM

2 - Conditions de participation pour les athlètes CA JU ES SE de la ligue LANA

- Date limite de réalisation des performances : Dimanche 25 Mai 2025
- Parution de la liste des qualifiés le Lundi 26 Mai 2025.
- Confirmation des qualifiés en ligne sur le site LANA avant le Mercredi 28 Mai 2025 à 23h59.

→ **Voir minimas page 16.**

Demande de repêchage

Document excel à compléter et renvoyer au plus tard le Jeudi 12h de la semaine précédant la compétition à l'adresse gestadm@athelana.fr.

Pour que la demande de repêchage soit analysée et acceptée par la CSOR, l'athlète doit avoir participé aux Championnats de France sur Piste été 2024, en salle 2025 dans l'épreuve demandée ou avoir réalisé les minimas hors Ligue.

Une caution de 15 € par athlète est requise. Cette somme sera remboursée si l'athlète se présente à la compétition : [CLIQUEZ-ICI](#)

Une pénalité de 30 € sera appliquée pour toute demande soumise après le délai.

[**CLIQUEZ-ICI pour télécharger le document**](#)

A RENVoyer IMPERATIVEMENT SOUS FORME EXCEL AVANT LE JEUDI 12H DE LA SEMAINE QUI PRECEDE LA COMPETITION A L'ADRESSE



3 - Conditions de participation pour les athlètes HORS LIGUE

Demande d'engagement à compléter au plus tard le Jeudi 22 Mai 2025 à 12h.

Demande à faire en ligne via le formulaire Google Form suivant. Pour que la demande de participation soit analysée et acceptée par la CSOR, l'athlète doit avoir réalisé les minimas hors ligue (voir minimas page 16)

Un droit de participation de 15€ est demandé par athlète et qui est à régler via la plateforme HelloAsso. Si le paiement n'a pas été effectué, l'athlète ne pourra pas être engagé.

Une pénalité de 30 € sera appliquée pour toute demande soumise après le délai.

Lien du Google Form : [CLIQUEZ-ICI](#)

Lien HelloAsso pour règlement des 15€ : [CLIQUEZ-ICI](#)

4 – Informations complémentaires

Engagements en ligne du jury sur le site LANA avant le Jeudi 29 Mai 2025 à 12h en respectant les quotas indiqués dans ce livret (Voir Quota page 14).

Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site LANA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).



Pré-Régionaux Zone Sud CJES

Dimanche 8 Juin ET Dimanche 15 Juin 2025

1- Présentation de l'épreuve :

Cette compétition Pré-régionale Zone Sud concerne les comités 33-40-47-64 et se déroule sur 2 demi-programme :

- **1^{ère} Journée (Dimanche 8 Juin) :** 100m-400m-1500m -100m/110m Haies-Triple Saut F et M - Hauteur F et M - Javelot F et M - Disque F et M - Relais 4*100m
- **2^{ème} Journée (Dimanche 15 Juin) :** 200m-800m-3000/5000m-400m Haies-Longueur F et M - Perche F et M - Poids F et M - Marteau F et M.

Lieux :

- Dimanche 8 Juin : Saint-Jean-de-Luz (64) – Stade Pavillon Bleu Kechilua.
- Dimanche 15 Juin : Mont de Marsan (40) – Stade Guy Boniface.

2- Conditions de participation pour les athlètes CA JU ES SE de la ligue LANA

- Date limite de réalisation des performances :
 - o Dimanche 1^{er} Juin 2025 pour la compétition du 8 Juin 2025.
 - o Dimanche 8 Juin 2025 pour la compétition du 15 Juin 2025.
- Parution de la liste des qualifiés :
 - o Lundi 2 Juin 2025 pour la compétition du 8 Juin 2025.
 - o Lundi 9 Juin 2025 pour la compétition du 15 Juin 2025.
- Dates limites de confirmation des qualifiés :
 - o Mercredi 4 Juin 2025 pour la compétition du 8 Juin 2025.
 - o Mercredi 11 Juin 2025 pour la compétition du 15 Juin 2025.

→ Voir minimas page 15.

Demande de repêchage

Document excel à compléter et renvoyer au plus tard le Jeudi 12h de la semaine précédant la compétition à l'adresse gestadm@athelana.fr.

Pour que la demande de repêchage soit analysée et acceptée par la CSOR, l'athlète doit avoir participé aux Championnats de France sur Piste été 2024, en salle 2025 dans l'épreuve demandée ou avoir réalisé les minimas hors Ligue.

Une **caution de 15 €** par athlète est requise. Cette somme sera remboursée si l'athlète se présente à la compétition : [CLIQUEZ-ICI](#)

Une pénalité de 30 € sera appliquée pour toute demande soumise après le délai.

[CLIQUEZ-ICI pour télécharger le document](#)

A RENVoyer IMPERATIVEMENT SOUS FORME EXCEL AVANT LE JEUDI 12H DE LA SEMAINE QUI PRECEDE LA COMPETITION A L'ADRESSE



3- Conditions de participation pour les athlètes HORS LIGUE

Demande d'engagement à compléter au plus tard le Jeudi 29 Mai à 12h (pour la compétition du 8 Juin) et le Jeudi 5 Juin à 12h (pour la compétition du 15 Juin)

Demande à faire en ligne via le formulaire Google Form suivant. Pour que la demande de participation soit analysée et acceptée par la CSOR, l'athlète doit avoir réalisé les minimas hors ligue (voir page minimas page 15)

Un droit de participation de 15€ est demandé par athlète et qui est à régler via la plateforme HelloAsso. Si le paiement n'a pas été effectué, l'athlète ne pourra pas être engagé.

Une pénalité de 30 € sera appliquée pour toute demande soumise après le délai.

Lien du Google Form : [CLIQUEZ-ICI](#)

Lien HelloAsso pour règlement des 15€ : [CLIQUEZ-ICI](#)

4 – Informations complémentaires

Engagements en ligne du jury sur le site LANA avant le Jeudi 5 Juin à 12h (pour la compétition du 8 Juin) et le Jeudi 12 Juin à 12h (pour la compétition du 15 Juin) en respectant les quotas indiqués dans ce livret (Voir Quota page 14).

Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone.

Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site LANA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).



Pré-Régionaux Zone Nord CJES

Dimanche 15 Juin 2025

Stade de Beaublanc, Limoges (87)

1 - Présentation de l'épreuve :

Cette compétition pré-régionale Zone Nord concerne les comités 16-17-19-23-24-79-86-87 et se déroule sur une journée.

Il n'y aura pas de 3000m/5000m.

2 - Conditions de participation pour les athlètes CA JU ES SE de la Ligue LANA

- Date de réalisation des performances : le Dimanche 8 Juin 2025.
- Parution de la liste des qualifiés le Lundi 9 Juin 2025.
- Confirmation des qualifiés avant le Mercredi 11 Juin 2025 à 23h59.

→ [Voir minimas page 15.](#)

Demande de repêchage

Document excel à compléter et renvoyer au plus tard le Jeudi 12h de la semaine précédant la compétition à l'adresse gestadm@athelana.fr.

Pour que la demande de repêchage soit analysée et acceptée par la CSOR, l'athlète doit avoir participé aux Championnats de France sur Piste été 2024, en salle 2025 dans l'épreuve demandée ou avoir réalisé les minimas hors Ligue.

Une caution de 15 € par athlète est requise. Cette somme sera remboursée si l'athlète se présente à la compétition : [CLIQUEZ-ICI](#)

Une pénalité de 30 € sera appliquée pour toute demande soumise après le délai.

[CLIQUEZ-ICI pour télécharger le document](#)

A RENVOYER IMPERATIVEMENT SOUS FORME EXCEL AVANT LE JEUDI 12H DE LA SEMAINE QUI PRECEDE LA COMPETITION A L'ADRESSE

3 - Conditions de participation pour les athlètes HORS LIGUE

Demande d'engagement à compléter au plus tard le Jeudi 5 Juin à 12h.



Demande à faire en ligne via le formulaire Google Form suivant. Pour que la demande de participation soit analysée et acceptée par la CSOR, l'athlète doit avoir réalisé les minimas hors ligue (voir minimas page 15)

Un droit de participation de 15€ est demandé par athlète et qui est à régler via la plateforme HelloAsso. Si le paiement n'a pas été effectué, l'athlète ne pourra pas être engagé.

Une pénalité de 30 € sera appliquée pour toute demande soumise après le délai.

Lien du Google Form : [CLIQUEZ-ICI](#)

Lien HelloAsso pour règlement des 15€ : [CLIQUEZ-ICI](#)

4 – Informations complémentaires

Engagements en ligne du jury sur le site LANA avant le Jeudi 12 Juin 2025 à 12h en respectant les quotas indiqués dans ce livret (Voir page 13)

Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site LANA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur le site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).



Championnats Régionaux LANA CJES

Samedi 5 et Dimanche 6 Juillet 2025

Villeneuve sur Lot (47)

1 - Présentation de l'épreuve :

Ce Championnat concerne les catégories à partir de Cadets.

2 - Conditions de participation pour les athlètes CA JU ES SE de la Ligue LANA

- Date limite de réalisation des performances : le Dimanche 29 Juin 2025.
- Parution de la liste des qualifiés le Lundi 30 Juin 2025.
- Confirmation des qualifiés en ligne sur le site LANA avant le Mercredi 2 Juillet 2025 à 23h59.

→ Voir minimas page 16.

Demande de repêchage

Document excel à compléter et renvoyer au plus tard le Jeudi 12h de la semaine précédant la compétition à l'adresse gestadm@athelana.fr.

Pour que la demande de repêchage soit analysée et acceptée par la CSOR, l'athlète doit avoir participé aux Championnats de France sur Piste été 2024, en salle 2025 dans l'épreuve demandée ou avoir réalisé les minimas hors Ligue.

Une **caution de 15 €** par athlète est requise. Cette somme sera remboursée si l'athlète se présente à la compétition : [CLIQUEZ-ICI](#)

Une pénalité de 30 € sera appliquée pour toute demande soumise après le délai.

[CLIQUEZ-ICI pour télécharger le document](#)

A RENVoyer IMPERATIVEMENT SOUS FORME EXCEL AVANT LE JEUDI 12H DE LA SEMAINE QUI PRECEDE LA COMPETITION A L'ADRESSE

3 - Conditions de participation pour les athlètes HORS LIGUE

Demande d'engagement à compléter au plus tard le Jeudi 26 Juin 2025 à 12h.

Demande à faire en ligne via le formulaire Google Form suivant. Pour que la demande de participation soit analysée et acceptée par la CSOR, l'athlète doit avoir réalisé les minimas hors ligue (voir minimas page 16)

Un droit de participation de 15€ est demandé par athlète et qui est à régler via la plateforme HelloAsso. Si le paiement n'a pas été effectué, l'athlète ne pourra pas être engagé.



Une pénalité de 30 € sera appliquée pour toute demande soumise après le délai.

Lien du Google Form : [CLIQUEZ-ICI](#)

Lien HelloAsso pour règlement des 15€ : [CLIQUEZ-ICI](#)

4 – Informations complémentaires

Engagements en ligne du jury sur le site LANA avant le Jeudi 3 Juillet 2025 à 12h en respectant les quotas indiqués dans ce livret (Voir page 13)

Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site LANA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur le site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).

Lorsqu'un(e) athlète est qualifié(e) en finale, la confirmation pour la finale est obligatoire maximum 30min après la série afin de permettre un repêchage des athlètes en cas de désistement. Si l'athlète n'a pas annoncé sa non-participation à la finale, ce désistement mettra fin à l'entièreté de son championnat ou de la journée en cours.



Quota jury

Chaque club doit engager son jury en fonction du nombre d'athlètes inscrits :

L'inscription des jurys est obligatoire sur le site LANA avant 12h, le jeudi précédant la compétition. Les juges s'inscrivant sur place ne seront pas assurés de bénéficier de la restauration

Compte pour les quotas : Juge Niveau 2 et Jeunes Juges Régionaux.

La pénalité pour un assistant non comptabilisé sera supprimée si cet assistant obtient le niveau 2 avant le 31 juillet 2024.

Le directeur de réunion pourra être amené à changer les affectations des juges pour le bon fonctionnement de la compétition.

Une pénalité de 100€ sera demandée au club par juge manquant.

Le quota de jury par club est divisé par deux (arrondi à l'entier supérieur) si le club se trouve à plus de 300km (aller-retour), entre le siège du club jusqu'au lieu de la compétition. Le trajet étant basé sur l'utilisation de Michelin ou Mappy. Pour les clubs se trouvant en entente, c'est l'adresse du siège du club maître qui sera prise en compte.

- **Compétitions d'Épreuves Combinées**

- 1 à 2 athlètes : 1 officiel
- de 3 à 5 athlètes : 2 officiels
- de 6 à 9 athlètes : 3 officiels
- de 10 à 15 athlètes : 4 officiels
- 16 athlètes et + : 5 officiels

- **Compétitions d'épreuves individuelles :**

- de 3 à 6 athlètes : 1 officiel
- de 7 à 12 athlètes : 2 officiels
- de 13 à 20 athlètes : 3 officiels
- de 21 à 35 athlètes : 4 officiels
- de 36 et plus : 5 officiels



Minimas Pré-Régionaux Estivaux 2025

	CAF		JUF		ES/SE F		CAM		JUM		ES/SEM	
	Ligue	Hors Ligue	Ligue	Hors Ligue	Ligue	Hors Ligue	Ligue	Hors Ligue	Ligue	Hors Ligue	Ligue	Hors Ligue
100m	1450	1300	1420	1280	1400	1260	1250	1130	1220	1110	1200	1090
200m	2950	2650	2900	2630	2850	2580	2600	2350	2550	2300	2500	2260
400m	7000	6200	6800	6100	6600	5850	5800	5250	5600	5200	5500	5000
800m	24500	22800	24200	22500	24000	22000	21200	20200	21000	20000	20800	15500
1500m	54500	51500	54500	50500	53500	45000	44500	40800	43500	40300	43000	35800
3000/5000m	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>
2000/3000m Steeple	100000	94000	100000	95000	140000	135000	90000	84000	120000	113000	120000	113000
100m/110m Haies	1900	1550	1900	1550	1850	1500	1900	1550	1900	1550	1850	1550
400m Haies	8000	6800	7800	6700	7600	6500	6600	5900	6400	5800	6200	5600
Hauteur	130	150	135	153	140	158	160	182	165	186	170	195
Perche	200	280	220	300	230	340	280	400	320	420	340	460
Longueur	440	530	460	550	460	560	550	630	560	650	570	680
Triple Saut	900	1100	920	1150	950	1180	1050	1250	1100	1280	1150	1380
Poids	700	1100	700	1100	750	1100	800	1200	800	1200	850	1200
Disque	2000	3500	2200	3500	2400	3600	2200	3800	2200	3800	2500	3800
Marteau	2200	4500	2200	4500	2400	4800	2200	4000	2200	4000	2800	4000
Javelot	2200	3200	2200	3200	2400	3400	2700	4500	2700	5000	3000	5300
Marche	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>
Epreuves combinées	2500	4200	2500	4200	2700	4400	4200	5800	4200	5800	4600	6200



Ligue d'Athlétisme
Nouvelle-Aquitaine
Maison régionale des sports
2 avenue de l'Université
33400 Talence
FRANCE



lana@athlelana.fr



05 57 00 11 50

Minimas Championnats Régionaux Estivaux 2025

	CAF		JUF		ES/SE F		CAM		JUM		ES/SEM	
	Ligue	Hors Ligue	Ligue	Hors Ligue	Ligue	Hors Ligue	Ligue	Hors Ligue	Ligue	Hors Ligue	Ligue	Hors Ligue
100m	1350	1300	1350	1280	1330	1260	1190	1130	1170	1110	1125	1090
200m	2800	2650	2780	2630	2750	2580	2480	2350	2420	2300	2320	2260
400m	6600	6200	6500	6100	6400	5850	5450	5250	5350	5200	5200	5000
800m	23500	22800	23200	22500	23000	22000	20600	20200	20500	20000	15900	15500
1500m	53000	51500	52800	50500	52000	45000	42000	40800	41500	40300	40500	35800
3000/5000m	120000	111500	114500	110000	200000	180000	94500	90000	170000	160000	163000	153000
2000/3000m Steeple	100000	94000	100000	95000	140000	135000	90000	84000	120000	113000	120000	113000
100m/110m Haies	1750	1550	1650	1550	1600	1500	1700	1550	1700	1550	1680	1550
400m Haies	7500	6800	7400	6700	7000	6500	6300	5900	6100	5800	5900	5600
Hauteur	140	150	145	153	145	158	175	182	178	186	184	195
Perche	230	280	240	300	260	340	340	400	380	420	400	460
Longueur	490	530	500	550	510	560	590	630	600	650	620	680
Triple Saut	1000	1100	1020	1150	1050	1180	1150	1250	1200	1280	1250	1380
Poids	860	1100	820	1100	900	1100	1000	1200	1000	1200	1050	1200
Disque	2500	3500	2600	3500	2700	3600	3000	3800	3000	3800	3300	3800
Marteau	2700	4500	2700	4500	3000	4800	3000	4000	3500	4000	3500	4000
Javelot	2700	3200	2700	3200	3000	3400	3500	4500	3500	5000	4300	5300
Marche	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>	<i>libre</i>
Epreuves combinées	3000	4200	3100	4200	3300	4400	5000	5800	5000	5800	5200	6200



Ligue d'Athlétisme
Nouvelle-Aquitaine
Maison régionale des sports
2 avenue de l'Université
33400 Talence
FRANCE



lana@athlelana.fr



05 57 00 11 50